



Déclaration de conformité/Konformitätserklärung

du Fabricant:

des Herstellers:

KOMATSU GERMANY GMBH
FORSTSTRASSE 29
40597 DÜSSELDORF
GERMANY

Déclare conformément à la Directive 2006/42/CE Annexe II, Partie 1, Section A, que la machine mentionnée ci-dessous /
erklärt gemäß der Richtlinie 2006/42/EG Anhang II, Teil 1, Abschnitt A, dass die nachfolgend bezeichnete Maschine:

Désignation/type de l'engin/ Maschinenbezeichnung/Typ	Wheel Loader / WA500-8E0
Numéro de série/ Seriennummer	H50442
PIN (ISO 10261)	KMTWA134ASHH50442
Année de construction/Baujahr	2025
Type de moteur/Motor-Typ	SAA6D140E-7

Est conforme aux exigences des Directives CE suivantes / die Bestimmungen der folgenden EG-Richtlinien erfüllt:

Directive Machines/Maschinenrichtlinie	2006/42/CE et amendements / 2006/42/EG und ihre Ergänzungen
Directive Compatibilité électromagnétique Richtlinie über elektromagnetische Verträglichkeit	2014/30/UE et amendements / 2014/30/EU und ihre Ergänzungen
Directive sur le bruit/Geräusch-Richtlinie	Directive sur le bruit/Geräusch-Richtlinie 2000/14/ CE et amendements 2005/88/CE / 2000/14/EG und ihre Ergänzungen 2005/88/EG
Directive concernant les équipements radioélectriques Richtlinie Funkanlagen	2014/53/UE et amendements / 2014/53/EU und ihre Ergänzungen

Normes harmonisées/harmonisierte Normen:

EN 474-1:2006+A6:2019 EN 474-3:2006+A1:2009

Exigences supplémentaires de la Directive 2000/14/CE, si applicable / zusätzliche Anforderungen aus Richtlinie 2000/14/
EG, falls anwendbar:

Procédure d'évaluation de la conformité/ Konformitätsbewertungsverfahren	Full Quality Assurance
Puissance du moteur selon la Directive 2000/14/CE Motorleistung gem. Richtlinie 2000/14/EG	266 kW
Niveau de puissance sonore garanti Garantierter Schallleistungspegel	109 dB/1pW
Niveau de puissance sonore mesuré/Gemessener Schallleistungspegel	107 dB/1pW
Numéro de certificat/Zertifikatnummer	CE 0044 - 203 18 017 8 003
Organisme notifié/Benannte Stelle	TÜV Nord Cert GmbH Am TÜV 1, 45307 Essen, Germany

La présente déclaration concerne exclusivement la machine dans l'état dans lequel elle a été lancée sur le marché et exclut tout composant ajouté
et/ou opération effectuée ultérieurement par un tiers./Diese Erklärung bezieht sich ausschließlich auf die Maschine in dem Zustand, in dem sie auf
den Markt gebracht wurde, und schließt alle nachfolgend hinzugefügten Komponenten und/oder von Dritten durchgeführten Maßnahmen aus.

Nom et adresse de la personne autorisée à compiler le fichier technique / Name und Adresse der zur Erstellung der
technischen Unterlagen befugten Person:

Standards and Regulations Matthias Groer
Komatsu Germany GmbH, Hanomagstrasse 18, 30449 Hannover, Germany

Pour le fabricant/Im Namen des Herstellers,

Hubrich Dustin
Sales Administrator

12/30/2024
(mm/dd/yyyy)





Model Wheel Loader / WA500-8E0
Serialnumber H50442
PIN KMTWA134ASHH50442

KOMATSU GERMANY GMBH
HANOMAGSTRASSE 15
30449 HANNOVER
GERMANY

Tel: DE Tel +49 (0) 511 4509 0
www.komatsu.eu

Déclaration de conformité avec l'article 14 du règlement (UE) no 517/2014 du Parlement européen et du Conseil (1)

Nous soussignés,

KOMATSU GERMANY GMBH

VAT No: DE 115667072

déclarons, sous notre seule responsabilité, que lors de la mise sur le marché d'équipements préchargés, que nous importons ou fabriquons dans l'Union, les hydrofluorocarbones contenus dans ces équipements sont comptabilisés dans le système de quotas visé au chapitre IV du règlement (UE) no 517/2014 du Parlement européen et du Conseil étant donné que:

[veuillez cocher la ou les options appropriées; la couverture par le système des quotas est assurée par une ou plusieurs des options ci-dessous]

- ☐ A. Nous sommes titulaires d'une ou de plusieurs autorisations délivrées conformément à l'article 18, paragraphe 2, du règlement (UE) no 517/2014 et inscrites au registre visé à l'article 17 dudit règlement au moment de la mise en libre pratique, en vertu desquelles nous pouvons utiliser le quota d'un producteur ou importateur d'hydrofluorocarbones soumis aux dispositions de l'article 15 du règlement (UE) no 517/2014 pour la quantité d'hydrofluorocarbones contenue dans les équipements.
- ☐ B. [pour les importateurs d'équipements uniquement] Les hydrofluorocarbones contenus dans les équipements ont été mis sur le marché dans l'Union, ils ont ensuite été exportés et chargés dans les équipements hors de l'Union, et l'entreprise qui a mis les hydrofluorocarbones sur le marché a fait une déclaration précisant que la quantité d'hydrofluorocarbones a été ou sera déclarée comme mise sur le marché dans l'Union et n'a pas été et ne sera pas déclarée comme fournie directement en vue d'une exportation au sens de l'article 15, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) no 517/2014, conformément à l'article 19 du règlement (UE) no 517/2014 et à la rubrique 5C de l'annexe du règlement d'exécution (UE) no 1191/2014 de la Commission (2).
- ☒ C. [pour les équipements fabriqués dans l'Union uniquement] Les hydrofluorocarbones chargés dans les équipements ont été mis sur le marché par un fabricant ou importateur d'hydrofluorocarbones soumis à l'article 15 du règlement (UE) no 517/2014.

Hubrich Dustin
Sales Administrator

12/30/2024
(mm/dd/yyyy)

